

Comité de suivi des médicaments vétérinaires (CSMV)  
**Réunion du comité numéro 2020-18      Date : 16/03/2021**  
**Procès-verbal de réunion**

*Aucun conflit d'intérêt n'est identifié en lien avec l'ordre du jour de la réunion  
Seuls les sujets faisant l'objet de position ou d'informations validées en séance sont rapportés  
Document validé par le Président du comité de suivi et par l'ANMV le 23/04/2021*

**Président du comité :** Y. MILLEMANN

**Participants, membres du comité :** J. BASTIEN, P. BERNY, F. BOUCHER, J-L. CADORE, A. FERRAN, L. GRISOT, C. HUGNET, B. MAYTIE, S. PERROT, O. SALANDRE, X. SAUZZEA

**Participants Anses :** L. BADUEL, S. BARRETEAU, J. BIETRIX, D. BOUCHARD, P. CARNAT-GAUTIER, M. GEORGEAIS, , G. GRACH, G. MOULIN, S. LAURENTIE, S. ROUGIER, M. SACHET, D. URBAN

**1. Antibiotiques et facteurs de conversion UI/mg**

**Point présenté pour :**  information     discussion préliminaire     position

**Rapporteurs :** J. Bastien, B. Maytie, L. Grisot

La problématique de l'équivalence entre UI et mg pour les antibiotiques est rapportée par les vétérinaires praticiens avec le constat d'informations divergentes selon les sources qui conduit les praticiens à se questionner (mg d'activité ou mg de substance active exprimée en sel). Les ambiguïtés persistantes vont être reprises et levées puis une communication écrite vers les professionnels sera réalisée.

**2. Associations médicamenteuses et potentiel iatrogénique associé**

**Point présenté pour :**  information     discussion préliminaire     position

**Rapporteur :** B. Maytie, Y Millemann, JL Cadoré, A Ferran, S Perrot, C Hugnet

Les préoccupations portent sur les interactions médicamenteuses entraînant des effets immédiats ou cumulatifs (lors de traitement d'affections chroniques). Il est souligné la variabilité notoire en fonction des traitements chroniques par espèce. Des exemples vont être choisis et illustreront un article de rappels avec des recommandations associées.



### 3. Utilisation des macrolides et autres chez les bovins produisant du lait

**Point présenté pour :**  information     discussion préliminaire     position

**Rapporteur :** B. Maytie, J. Bastien, ANMV

Suite à une demande de clarification, les modalités d'utilisation de manière générale chez des animaux en lactation ont été rappelées : elles dépendent de l'existence ou non d'une LMR (Limite maximale de résidus) pour le lait pour la substance active et chez l'espèce concernée et de l'existence de données de déplétion dans cette denrée permettant ou non de définir pour le médicament vétérinaire concerné un temps d'attente (TA) pour le lait.

En cas de LMR lait mais en absence de TA défini pour le lait du fait d'absence de données de déplétion, le respect des mentions du RCP prime sur la possibilité d'un TA forfaitaire de 7 jours.

Le deux exemples ci-dessous ont été explicités.

- ➔ Les médicaments à base de tulathromycine ont une rubrique 4.11 qui indique : "Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les animaux gestants dont le lait est destiné à la consommation humaine au cours des 2 mois précédant la mise bas." Le règlement LMR (UE) n° 470/2009 indique "Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine".  
La tulathromycine n'a pas de LMR lait, son usage dans le cadre de la cascade n'est pas possible. L'usage sur les animaux producteurs de lait conduit à la destruction de la denrée lait.
- ➔ Les médicaments à base d'association lincomycine-spectinomycine ont une rubrique 4.11 libellée : "Lait: en l'absence de détermination d'un temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise-bas ».  
Les substances lincomycine et spectinomycine disposent d'une LMR lait mais l'AMM est uniquement destinés aux veaux (non producteurs de lait), il n'y a donc pas d'étude de temps d'attente chez la vache laitière.

### 4. Produits vétérinaires à base de cannabidiol

**Point présenté pour :**  information     discussion préliminaire     position

**Rapporteur :** ANMV

Le comité de suivi est interrogé sur les potentiels usages de produits contenant du cannabidiol sur des animaux producteurs de denrées.

Les membres du Comité de suivi n'ont pas connaissance de tels usages, l'intérêt éventuel de ces produits étant la recherche d'un effet anti-douleur à moyen-long terme, leur usage sur des animaux producteurs de denrées n'apparaît pas pertinent et le coût d'un tel traitement disproportionné.